

---

## **Horlogerie : commerce de gros**

(1)

*(1) (le titre de la convention collective horlogerie en gros et branches annexes a été modifié en convention collective nationale de l'horlogerie par avenant n° 20 du 14 décembre 1989, étendu par arrêté du 13 mars 1990, JO 7 avril 1990)*

**BROCHURE JO 3152**

**IDCC 1044**

**(Par arrêté portant fusion de champs conventionnels du 16 novembre 2018 (JO, 27 nov.), la CCN est rattachée à la CCN de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent. Ainsi, le champ d'application professionnel et territorial de la CCN est désormais inclus dans celui de la CCN «Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent», dite CCN de rattachement, et les dispositions en vigueur de la CCN sont rattachées à la convention de rattachement.)**

